

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 067-2015

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2015.RRGR.233

Déposée le: 02.03.2015

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Burkhalter (Rümligen, PS) (porte-parole)
Wüthrich (Huttwil, PS)
Lüthi (Burgdorf, PS)
Mentha (Liebefeld, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 19.03.2015

N° d'ACE: 915/2015 du 12 août 2015

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: Non classifié

Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**

Points 1 et 4 à 7: adoption

Points 2, 3 et 8: rejet



Financement de projets routiers avec les moyens d'un fonds

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants si le Grand Conseil accepte de libérer des ressources du Fonds de couverture des pics d'investissement pour financer les deux projets routiers de Berthoud et d'Aarwangen :

1. Les demandes de crédit concernant les deux projets doivent être soumises séparément au Grand Conseil.
2. Si la Confédération ne verse pas de substantielles subventions, les projets seront abandonnés.
3. Si les coûts dépassent de plus de 30 pour cent le cadre financier défini en 2015, les projets seront abandonnés.
4. La toute première priorité sera accordée au trafic lent dans la réalisation des deux projets.

5. La priorité sera accordée aux transports publics dans la réalisation du projet d'Aarwangen.
6. La réalisation des routes de contournement devra intégrer le ralentissement du trafic dans les localités contournées.
7. La perte de terres cultivables sera réduite au strict nécessaire.
8. Si des investissements devaient dans un avenir proche s'avérer nécessaires dans le domaine de la formation, ils auraient la priorité sur les projets routiers.

Développement :

La réalisation de ces projets routiers est importante pour la population et pour les entreprises des deux localités. Mais il n'en faut pas moins veiller de près à la préservation des paysages et à la défense du trafic lent et des transports publics.

Motivation de l'urgence :

L'urgence doit être accordée car les travaux d'étude doivent débiter dès que le Grand Conseil aura pris sa décision.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Grand Conseil a déjà confirmé à plusieurs reprises l'urgence de procéder à des mesures d'amélioration pour remédier aux conditions précaires de circulation dans la région de Berthoud et d'Aarwangen. En septembre 2012, il a approuvé les premiers crédits d'étude pour l'élaboration des deux avant-projets. A la session de mars de cette année, il a donné son approbation à la réservation exclusive des avoirs du Fonds de couverture des pics d'investissement encore disponibles à ces deux projets de réaménagement routier. Depuis 2013, les travaux de planification des phases d'avant-projet pour les tronçons Aarwangen – Langenthal Nord et Berthoud – Oberburg – Hasle battent leur plein.

Les points de la motion appellent les remarques suivantes :

1. Les deux projets de réaménagement routier n'ont aucun lien sur le plan technique et continuent comme avant à être traités individuellement. Les demandes de crédit sont donc soumises séparément au Grand Conseil.
2. La réalisation des mesures de réaménagement à évaluer dépend des possibilités financières du canton. Sans subventions fédérales, réaliser à temps des mesures durables dans les régions de Berthoud et d'Aarwangen risque effectivement d'être difficile. Il ne serait cependant pas correct de faire dépendre aujourd'hui déjà toute réalisation de projet de la promesse d'une aide substantielle de la Confédération avant même que les projets aient été élaborés. Cela serait également donner un signal négatif à la Confédération et pourrait être compris comme une tentative contre-productive de faire pression.
3. A l'heure actuelle, la teneur des deux projets de réaménagement du réseau routier n'est pas encore définie et il n'est donc pas possible d'en estimer les coûts de manière fiable. Le cadre

financier d'environ 500 millions esquissé très grossièrement jusqu'à présent constitue toutefois plus qu'un simple ordre de grandeur non contraignant. Selon le calendrier, les avant-projets devraient être bouclés au printemps 2016. Le Grand Conseil pourra arrêter les dépenses concrètes pour la suite de l'étude et la réalisation ultérieure au moyen des crédits d'objet correspondants.

4. Les besoins de l'ensemble des acteurs du trafic seront pris en compte de manière équilibrée dans le cadre de l'élaboration des avant-projets, une priorité particulière étant donnée au trafic lent (piétons et deux-roues légers).
5. A Aarwangen, les solutions retenues sont développées en collaboration étroite avec l'exploitant ferroviaire Aare Seeland Mobil AG.
6. Les mesures de modération du trafic pour les traversées de localités font partie des objectifs généraux des projets de réaménagement. Une réduction importante de la circulation permet d'atteindre cet objectif avec efficacité. Les éventuelles solutions qui incluront un contournement auront pour effet un report de trafic. Ce dernier devra être géré de manière durable au moyen de mesures d'accompagnement adaptées conformément aux objectifs de la conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) de l'Emmental et de la Haute-Argovie.
7. Les mesures de réaménagement du réseau routier favoriseront la densification du tissu urbain dans les agglomérations élargies de Berthoud et de Langenthal et contribueront ainsi de manière significative à une utilisation mesurée des sols dans l'Emmental et la Haute-Argovie. Par ailleurs, des terres cultivables seront utilisées dans le cadre des projets de réaménagement routier en eux-mêmes. Le besoin en terrain sera limité au strict nécessaire.
8. Le Conseil-exécutif est d'avis que les moyens d'investissement disponibles doivent être répartis sur la base d'une analyse du rapport coût-utilité en donnant rigoureusement la priorité aux projets actuels. Il refuse d'accorder uniquement la priorité à des domaines qui ne disposent pas de projets concrets.

En outre, il convient d'observer ce qui suit : suite à la décision du Grand Conseil de réserver les ressources restantes du Fonds de couverture des pics d'investissement aux deux projets de réaménagement routier, les avoirs encore disponibles ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins. Le Fonds était limité dans le temps et le délai d'engagement des ressources est arrivé à échéance fin mars 2015. A l'avenir, il ne sera donc plus possible d'engager les avoirs du Fonds pour de nouveaux projets notamment dans le domaine de la formation. Le fait de renoncer simultanément aux deux projets de réaménagement routier n'y changerait rien. Les moyens restants ne seraient simplement pas utilisés.

Pour ces raisons, le Conseil-exécutif rejette cette demande. Néanmoins, il est conscient de la très grande importance que revêtent les projets relatifs à la formation pour notre canton et appelle le Grand Conseil à veiller, dans le cadre des prochains débats sur le budget, à ce que les projets importants en la matière soient réalisés aussi résolument que les deux projets de réaménagement routier pour les régions de l'Emmental et de la Haute-Argovie.

Destinataire

- Grand Conseil